

Madame, Monsieur le Maire,

Objet :
Courrier du 21 Mai 2012
Association « nos ronds dans l'eau »

Fossoy,
Le 31 Mai 2012

Madame, Monsieur le Maire et Cher(e) Collègue,

Vous avez été destinataire d'un courrier de l'association « nos ronds dans l'eau » qui peut vous poser des interrogations.

Sur le site « nos ronds dans l'eau », je suis accusé de tous les maux (Prix eau, désinformation) y compris auprès des administrateurs de l'USESA.....

Quand on veut frapper l'opinion publique, on parle de l'augmentation du tarif d'eau en pourcentage et non plus en euros

Je n'ai pas l'intention mes chers collègues de polémiquer, je tenais simplement à vous dire où nous en sommes :

- 1) l'USESA s'est constituée au 1^{er} janvier 2008 , légalement, les communes y ayant adhéré librement.
Pour sortir du syndicat, il y a toute la procédure que vous connaissez à mettre en œuvre.
- 2) Nous travaillons de la façon suivante : il y a 1 Président et 10 Vice Présidents qui travaillent en commission.
Le bureau (Président + 10 Vice Présidents) se réunit tous les mois.
Le comité syndical lui est réuni chaque fois que c'est nécessaire (3 à 4 fois par trimestre).
Les propositions sont faites par le Président , après validation du Bureau et des commissions et, sur proposition du bureau et des commissions.
Le conseil syndical (administrateurs) accepte ou refuse par un vote, ce qui est proposé quelques fois à bulletin secret comme pour la « gestion de l'eau ».
- 3) En ce qui concerne la « gestion de l'eau » :
Le contrat qui lie l'USESA à VEOLIA se terminant au 02 Mars 2013 , le conseil syndical s'est prononcé pour démarrer la procédure dès le mois d'octobre 2010 pour que les choses soient correctement traitées.

Le conseil syndical a décidé de faire une étude en interne et de se faire aider par un bureau d'étude (en l'occurrence BERIM).

Le bureau d'études nous a remis d'une part, un rapport relatif à un état des lieux sur les plans juridique, fiscal, économique, comptable, financier et technique du contrat en cours et d'autre part une comparaison des modes de gestion : délégation de service public ou régie afin d'éclairer le choix des élus.

La procédure de la gestion du service d'eau potable

- Mise en place d'une commission consultative des services publics locaux composée de 10 membres (5 élus + 5 représentants d'associations de consommateurs), qui doit donner un avis sur le mode de gestion. A noter que Monsieur OLIVIERI Président de l'association « nos ronds dans l'eau » en est membre.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 16 Septembre 2011, le rapport du bureau d'études ayant été adressé 15 jours avant cette réunion à chacun de ses membres.

Lors de cette réunion, le bureau d'études présent, y a expliqué son rapport.

A l'issue de cette présentation et, après discussion, les membres de la commission consultative des services publics locaux ont émis un avis (sur 10 membres – 7 étaient présents). Sur les 7 membres, 6 ont voté pour la délégation de service public, Monsieur OLIVIERI s'est abstenu.....

- Le rapport du bureau d'études ainsi que le compte rendu du 16 Septembre 2011 de la commission consultative des services publics locaux ont été adressés à l'ensemble des délégués du conseil syndical qui s'est réuni le 28 Septembre 2011. Une présentation du rapport a été faite par le bureau d'études BERIM, puis, j'ai donné lecture de l'avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Après échange entre les participants, j'ai demandé un vote à bulletin secret : sur 18 membres présents, il y a eu 17 voix pour la DSP et 1 voix pour la régie.

- La décision sans contestation possible est donc de mettre à exécution une procédure de délégation de service public par affermage.

Où en sommes nous ?

La procédure d'appel d'offre a été lancée le 09 Mars 2012 (Avis d'appel public à la concurrence européen, national et journaux spécialisés).

A noter que la proposition qui vous est faite par l'association « nos ronds dans l'eau » conduit à la dissolution de l'USESA pour se rattacher à un syndicat basé dans le Nord de la France.....

Nos Vice Présidents, moi-même et nos collaborateurs restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Je vous d'agréer, Madame, Monsieur le Maire et Cher(e) Collègue, mes sincères salutations.

Le Président

Jacques ARANGOT



Merci d'adresser toute correspondance à Monsieur le Président

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AIISNE

Ferme du Rû Chailly – 02650 FOSSOY – ☎ 03.23.71.02.80 - 📠 : 03.23.71.56.31.